Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le 04/10/2021
ID : 059-215901299-20210928-04102021_D43BP-DE

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021
CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le 28 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET,

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme PERAL à M CHOCRAUX

ABSENTE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°43/2021

Autorisation de signer une convention avec la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) pour l'enfouissement de réseaux de la rue de la Libération.

Vu l'article L 2224-31 et suivant du CGCT

Considérant la délibération 43/2021 (8e point du présent ordre du jour) la convention délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence, la FEAL assure la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom. A ce titre pour une meilleure coordination du chantier, la FEAL souhait gérer directement les travaux de génie civil et sollicite la maîtrise d'ouvrage détenue par la commune de Cappelle-en-Pévèle, du fait de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage préalablement signée avec la Pévèle Carembault.

Il précise que la convention a pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles la FEAL exercera sa compétence.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le 04/10/2021
ID : 059-215901299-20210928-04102021_D43BP-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix [illegible] décide d'uatoriser Monsieur le Maire a signer une convention avec la Fédération Féale de l'Arrondissement de Lille (FEAL) pour l'enfouissement de réseaux de la rue de la Libération.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX

MAIRIE de CAPPELLE-en-PEVELE
59242

DATE DE PUBLICATION : 04/10/2021
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/10/2021